

Le Figaro, 5 mars 2020

Vente en ligne de médicaments: la notion de «plateforme» abandonnée

Par Le Figaro avec AFP
Publié le 5 mars 2020 à 17:05

Les sénateurs et le gouvernement sont parvenus jeudi à un texte de consensus sur la question toujours sensible de la vente en ligne des médicaments, faisant disparaître la notion polémique de «plateforme». Actuellement, les médicaments pouvant être obtenus sans ordonnance sont commercialisés sur internet uniquement, avec l'autorisation de l'agence régionale de santé. Et chaque officine doit disposer de son propre site de vente en ligne. Le projet de loi Asap de simplification, examiné en première lecture par le Sénat, prévoyait dans sa version initiale de supprimer cette autorisation préalable, et d'élargir «le périmètre des lieux possibles» pour les ventes en ligne, permettant notamment aux pharmacies de mutualiser leurs moyens pour construire un site commun, ou «plateforme». Le texte permettait aussi la création de locaux de stockage de médicaments éloignés des pharmacies. La notion de plateforme avait suscité une levée de boucliers de la profession, qui craignait qu'elle n'ouvre la porte à Amazon.
